

## **De la beauté et de la dignité d'une mort naturelle bien vécue**

Vendredi saint dernier, je me suis rendu au chevet de mon ami John Corston afin de l'accompagner, avec les siens, dans les derniers moments de sa vie sur terre. Nous étions plusieurs autour de lui à prier, à échanger, à nous rappeler de bons souvenirs. Jésus permit à John de se libérer de l'emprise de l'alcool et de vivre une vie chrétienne riche et fructueuse. D'origine ojibway, John Corston a été, entre autres, le fondateur du *Kateri Native Ministry*. Dieu le rappelait maintenant auprès de lui, alors qu'il était entouré de son amour et de celui de ses amis... une belle transition vers la vie nouvelle dans laquelle il est passé.

Si je vous parle de cela, c'est que depuis le 17 juin de cette année, un autre genre de mort a fait son apparition au Canada. Une prétendue « aide médicale à mourir » — qui n'est en fait rien d'autre qu'une assistance au suicide ou l'euthanasie — est devenue légale dans notre pays. Toutefois, une loi de l'État nous permettant de nous enlever la vie ou d'aider une autre personne à le faire, ne peut d'aucune façon changer la loi de Dieu qui ne permet pas de telles façons d'agir.

Comprenons-nous bien. Un patient peut refuser un traitement médical ou l'interrompre si les souffrances qu'il occasionne surpassent les bénéfiques qu'il pourrait apporter. Dans un tel cas, le médecin peut respecter la volonté du malade. Il peut même lui administrer des médicaments qui pourront soulager sa souffrance, même si cela devait réduire sa durée de vie. Lorsqu'un médicament est administré dans le but de soulager la douleur, et non dans l'intention de mettre fin à la vie, il n'y a pas de problème moral.

Certaines personnes maintiennent que l'euthanasie et le suicide assisté sont des gestes de « compassion » en réponse à la souffrance. Ne soyons pas dupes. Ces pratiques entraînent délibérément la mort d'une personne. Ce sont, en réalité, des meurtres.

La vraie compassion nous appelle, au contraire, à entourer nos frères et nos sœurs qui souffrent; à leur rappeler comment nous les aimons; à leur rappeler combien ils demeurent précieux pour nous et qu'ils ne sont aucunement un fardeau. Lorsque la mort naturelle approche, le meilleur geste de compassion que nous pouvons poser, en réponse à la douleur et aux souffrances du patient, c'est de lui permettre de recevoir de bons soins palliatifs.

L'Église catholique s'engage résolument à honorer et à protéger la vie humaine en tout temps, de la conception à la mort naturelle. Dieu seul donne la vie. Nous ne sommes que des intendants.

Depuis ses débuts, l'Église s'est opposée au massacre des innocents. À la lecture des Saintes Écritures, saint Justin, martyr, et d'autres comme lui, se sont opposés au suicide et au « meurtre par compassion » d'enfants au début du deuxième siècle, à une époque

où cela était permis. Son geste, qui était tout à fait nouveau en son temps, a mené l'État à accorder une protection légale à ces enfants à travers tout l'Empire romain. Pour ce qui est de l'euthanasie et du suicide assisté, le Catéchisme de l'Église catholique est assez clair : « Quels qu'en soient les motifs et les moyens... elles sont moralement irrecevables » (CÉC 2277).

Pour les chrétiens, la mort n'est pas la fin, mais plutôt le début d'une vie nouvelle avec le Ressuscité, avec Dieu lui-même. Le Catéchisme nous enseigne que la destinée qui nous est réservée après la mort est en fonction des œuvres et de la foi de chacun.

La sollicitude de l'Église pour ses enfants ne prend pas fin avec la mort. Elle continue d'intercéder pour les défunts et d'offrir son aide aux personnes qui restent. Notre célébration des funérailles comprend ces deux aspects.

Les aumôniers qui exercent du ministère dans des centres de soins palliatifs parlent souvent de la beauté et de la dignité d'une mort naturelle bien vécue. Des familles se réconcilient, les personnes se rappellent leur amour les unes pour les autres, et, oui, il y a des personnes qui se convertissent. Ces expériences sont bien différentes de la détresse et de la culpabilité qui sont vécues lorsqu'il y a euthanasie ou suicide assisté.

L'Église est à discerner comment il convient d'entourer une personne qui a pris la décision de demander qu'on mette fin à sa vie et de lui témoigner qu'elle continue de l'aimer. L'Église veut accompagner le malade et sa famille du mieux possible sans pour autant approuver l'euthanasie ou le suicide assisté. Le sacrement des malades est pour les personnes qui demandent pardon pour les péchés qu'ils ont commis; il ne s'adresse pas aux personnes qui planifient commettre un péché en s'enlevant la vie.

Je vous invite à vous joindre à moi et à renouveler votre engagement à défendre la vie et la dignité de tous et de toutes. Si nous accompagnons les personnes que nous aimons dans leur vieillesse et dans leur fin de vie, les raisons pour lesquelles des personnes demandent l'euthanasie ou le suicide assisté vont disparaître. Donnez-leur la grâce de votre présence, de votre affection, de votre prière, alors qu'elles s'apprêtent à se rendre auprès de notre Créateur et Sauveur.